

Master 1 AES/DROIT

Examen du 2^e semestre 2013/14
Première session

V. JAWORSKI

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Traitez les trois questions suivantes :

1- Définissez de la manière la plus complète l'environnement. Quel est, selon vous, le problème environnemental le plus grave à l'heure actuelle ? Expliquez en quelques lignes.

2- Commentez les articles 1, 2 et 3 de la Charte de l'environnement (reproduits ci-dessous). Qu'apportent-ils de nouveau pour les citoyens ?

*« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »
(art. 1^{er})*

« Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. » (art. 2)

*« Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences. »
(art. 3)*

3- Quelle est la différence entre « prévention » et « précaution » ? Quelle valeur le droit accorde-t-il à ces deux notions ?

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun